DÉCLARATION DE PROTECTION DES DONNÉES DE LA BANK-NOW SA

I. PORTÉE ET OBJECTIF

La présente déclaration de protection des données ("**Déclaration de Protection des Données**") s'applique aux contrats de leasing que le Preneur de Leasing a conclus avec BANK-now SA (y compris toutes les sociétés du groupe) ("**Banque**") et aux contrats qui font expressément référence à la présente Déclaration de Protection des Données.

La présente Déclaration de protection des Données énonce les obligations de la Banque en matière de protection des données et les droits du Preneur de Leasing concernant ses données à caractère personnel conformément à la loi suisse sur la protection des données ("**LPD**") et au règlement général européen sur la protection des données ("**RGPD**") dans la version applicable à l'époque (LPD et RGPD ensemble "**Législation sur la Protection des Données**").

La Législation sur la Protection des Données définit les "données à caractère personnel" comme toute information concernant une personne physique ou morale identifiée ou identifiable qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un élément d'identification tel que le nom, l'adresse, l'adresse IP, le lieu, le numéro AVS ou à un ou plusieurs éléments spécifiques à l'identité de cette personne.

La présente Déclaration de Protection des Données énonce les principes à respecter lors du traitement des données à caractère personnel. Les procédures et principes énoncés ici doivent être respectés par la Banque à tout moment.

Lorsqu'il est fait référence dans la présente Déclaration de Protection des Données aux droits du Preneur de Leasing, les droits des personnes physiques travaillant pour le Preneur de Leasing (en tant que personne morale) ou agissant en tant que personne de contact sont inclus.

II. RESPONSABILITÉ ET CONTACT

Si vous avez des questions concernant cette Déclaration de Protection des Données ou les données à caractère personnel traitées, vous pouvez contacter la Banque par e-mail à l'adresse datenschutz@bank-now.ch ou par courrier à BANK-now SA, Neugasse 18, 8810 Horgen.

III. BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT

La Banque traite des données à caractère personnel afin de remplir ses obligations découlant de la relation juridique ou contractuelle avec le Preneur de Leasing, de servir d'autres intérêts légitimes ou de remplir une obligation légale imposée à la Banque en rapport avec le droit applicable pertinent. Dans certaines circonstances, y compris celles décrites dans la présente Déclaration de Protection des Données, la Banque traitera également des données à caractère personnel sur la base du consentement du Preneur de Leasing (le cas échéant).

IV. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES PAR LA BANQUE

La Banque recueille, stocke et traite les données à caractère personnel que le Preneur de Leasing lui fournit au cours de la préparation et de la conclusion d'un contrat de leasing. Il s'agit des données à caractère personnel suivantes (liste non exhaustive):

(a) données de base du Preneur de Leasing, en particulier son nom, sa date et son lieu de naissance;

(b) nationalité, situation familiale, état civil et autres informations sur le foyer;

(c) les coordonnées du Preneur de Leasing, notamment son adresse actuelle, ses numéros de téléphone et ses adresses électroniques;

(d) si des représentants autorisés sont nommés: leurs données de base, en particulier leur nom, leur date de naissance, leur adresse actuelle;

(e) les données contractuelles telles que le début et la fin du contrat, la date de livraison, les versements du leasing et les conditions de remboursement;

(f) les données relatives au véhicule, notamment la première immatriculation, le numéro d'identification du véhicule, le numéro d'immatriculation, le kilométrage;

(g) coordonnées bancaires, par exemple numéro IBAN, BIC, coordonnées bancaires;

(h) revenus et situation financière dans le cadre de la déclaration bancaire et de l'auto-déclaration, en particulier preuve des revenus, détails des revenus, revenus supplémentaires, obligations de paiement de versements, dépenses du ménage, épargne, titres, valeur de l'assurance-vie, valeur des biens immobiliers;

(i) les données contenues dans la carte d'identité ou dans les autres documents de légitimation présentés (y compris les données du titre de séjour);

(j) le cas échéant, d'autres données relatives à l'exécution de la relation d'affaires respective;

(k) toutes les autres données provenant de la correspondance et de la communication (que ce soit par courrier, par voie électronique ou par téléphone).

En outre, la Banque traite également - dans la mesure où cela est nécessaire à l'initiation et/ou à l'exécution du contrat de leasing ou si le Preneur de Leasing y a consenti - les données à caractère personnel que la Banque a reçues de manière autorisée des sociétés affiliées de la Banque, du Groupe UBS et d'autres tiers (par exemple les données des agences de crédit).

La Banque ne traite les données à caractère personnel provenant de sources accessibles au public (par exemple, les autorités, Internet) que dans la mesure où la loi le permet, par exemple parce qu'elles sont nécessaires à la prestation de services ou que le Preneur de Leasing y a consenti.

V. FORME DE COLLECTE DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En principe, la Banque peut collecter des données à caractère personnel si le Preneur de Leasing

(a) soumet des formulaires ou des demandes à la Banque;

(b) soumet des enquêtes/demandes à la Banque;

(c) utilise les services de la Banque et transmet des données à caractère personnel dans le cadre de ce processus

(d) demande à être inclus dans un courriel ou une liste de diffusion;

(e) répond aux demandes de la Banque; et

(f) transfère des données à caractère personnel à la Banque pour d'autres raisons.

VI. LES PRINCIPES DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Cette Déclaration de Protection des Données vise à garantir le respect de la Législation sur la Protection des Données. La Législation sur la Protection des Données énonce les principes à respecter par toute personne qui entre en contact avec des données à caractère personnel. Selon ces principes, toutes les données à caractère personnel doivent être:

(a) traitées légalement, équitablement et de manière transparente pour le preneur de leasing;

(b) collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités;

(c) adéquates et pertinentes au regard de la finalité et limitées à ce qui est nécessaire aux fins du traitement;

(d) exactes et, si nécessaire, mises à jour; toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour que les données à caractère personnel qui sont inexactes au regard des finalités du traitement soient effacées ou rectifiées sans délai;

(e) conservées sous une forme permettant l'identification du Preneur de Leasing pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont traitées; les données à caractère personnel peuvent être conservées plus longtemps à condition qu'elles soient traitées uniquement à des fins d'archivage dans l'intérêt public, de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques, à condition que les mesures techniques et organisationnelles appropriées prévues par la Législation sur la Protection des Données soient prises pour sauvegarder les droits et libertés du Preneur de Leasing (personnes physiques);

(f) traitées de manière à assurer une sécurité adéquate des données à caractère personnel, y compris une protection contre un traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou la détérioration accidentelles par des mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

VII. ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

La Banque procède à une évaluation de l'impact sur la protection des données si et dans la mesure où la Législation sur la Protection des Données l'exige.

VIII. PROFILS

Le Preneur de Leasing reconnaît que la Banque peut utiliser un traitement automatisé pour prendre une décision (y compris le profilage) et accepte cette possibilité.

IX. DROITS DU PRENEUR

Le Preneur de Leasing a les droits suivants, conformément à la Législation sur la Protection des Données:

(a) droit d'accès: le droit d'être informé de la collecte et de l'utilisation des données à caractère personnel par la Banque;

(b) droit de rectification des données inexactes: droit de rectification si les données à caractère personnel détenues par la Banque concernant le Preneur de Leasing sont inexactes ou incomplètes;

(c) droit d'effacement: le droit de demander à la Banque d'effacer toutes les données à caractère personnel en sa possession concernant le Preneur de Leasing;

(d) droit de limiter le traitement: le droit de limiter le traitement des données à caractère personnel;

(e) droit de transférabilité des données: le droit de recevoir une copie des données à caractère personnel en vue de leur utilisation ultérieure par un autre responsable du traitement;

(f) droit d'opposition: le droit de s'opposer au traitement de données à caractère personnel par la Banque; et

(g) traitement automatisé: droits relatifs à la prise de décision automatisée et au profilage.

X. MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

La Banque veille à ce que tous ses employés, représentants, contractants ou autres personnes qui traitent des données à caractère personnel pour le compte de la Banque appliquent et mettent en œuvre les mesures techniques (par exemple, utilisation de mots de passe, cryptage des données à caractère personnel sensibles, sauvegardes régulières, utilisation de réseaux sécurisés, etc.) et organisationnelles (par exemple, accès uniquement en cas de nécessité, signature d'accords de confidentialité par les personnes, etc.).

XI. TRANSFERT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL À DES TIERS

La Banque peut transmettre les données à caractère personnel du Preneur de Leasing à des tiers si le Preneur de Leasing y a consenti, si la Banque a le droit ou l'obligation de transmettre ces données sur la base de dispositions légales et/ou d'ordonnances officielles ou judiciaires, ou si le transfert de données est nécessaire pour le traitement du contrat de leasing ou s'il est par ailleurs dans l'intérêt légitime de la Banque ou d'une partie contractante de la Banque. À cet égard, la Banque attire l'attention sur les transmissions de données suivantes:

Transfert de données aux sociétés du Groupe UBS

La banque peut transférer les données à caractère personnel du Preneur de Leasing aux sociétés du Groupe UBS dans le but de traiter, de gérer et d'exécuter le contrat de leasing.

La banque peut transférer des données personnelles à des sociétés du groupe UBS afin d'obtenir des prestations de leur part.

Transmission des données aux sous-traitants

Pour la fourniture des services, la Banque peut employer des sous-traitants de données mandatés (par exemple, des prestataires de services informatiques, des fiduciaires, etc.). Les données à caractère personnel leur sont transmises dans le respect des exigences de la Législation sur la Protection des Données. Les sous-traitants désignés par la Banque, qui ne peuvent traiter les données à caractère personnel que pour la Banque et non pour leurs propres besoins, sont tenus de respecter les normes strictes de la Banque.

Transmission de données aux fournisseurs et/ou aux entreprises de logistique

La Banque peut divulguer des données à caractère personnel, notamment les nom et prénom, l'adresse, le numéro du Preneur de Leasing, le numéro de commande (si disponible), le prix d'achat du véhicule, le numéro d'identification du véhicule ainsi que le numéro du contrat de leasing, également aux fournisseurs et/ou aux entreprises de logistique, que la Banque a chargés de la fabrication ou de la livraison de l'équipement convenu et/ou du véhicule. Les fournisseurs utilisent les données à caractère personnel principalement pour l'identification et l'attribution de l'équipement du véhicule commandé.

Transfert de données à des sociétés du Groupe UBS et/ou à des tiers pour des opérations de titrisation et d'autres produits financiers

La banque peut transférer des données personnelles à des sociétés du Groupe UBS et/ou à tout autre tiers (y compris des véhicules de titrisation (SPV), trustees, représentants de détenteurs d'obligations, prestataires de services aux entreprises, banques de dépôts, gestionnaires de fonds, agences de notation, etc.) en Suisse et dans tout pays membre de l'Union européenne, Liechtenstein, Norvège, Royaume-Uni ou dans tout autre pays où la banque a des filiales impliquées dans et aux fins des opérations de titrisation, d'autres produits financiers, de vente de portefeuilles de créances ou des opérations similaires.

Transfert de données aux importateurs, fabricants, concessionnaires/fournisseurs ou succursales

Lors de la conclusion du contrat de leasing, la Banque enverra une notification de la conclusion du contrat de leasing, des informations sur le véhicule et le Preneur de Leasing à l'importateur, Ford Motor Company (Switzerland) SA

("**Ford**") ou à une société du groupe Ford (le cas échéant). La Banque transmet également ces informations au concessionnaire ou à l'une de ses succursales où le véhicule est prêt à être récupéré.

La Banque peut fournir à Ford et au concessionnaire (fournisseur) toutes les données à caractère personnel figurant dans le reçu de la Banque concernant le Preneur de Leasing et fournira notamment à Ford des informations sur le bien loué (telles que le numéro d'identification du véhicule, le kilométrage, le modèle et le concessionnaire par l'intermédiaire duquel il a été fourni) et le plan de financement conclu par le Preneur de Leasing (telles que la date de paiement, la date de début et de fin du contrat, l'existence d'un PPI et le prix de vente), afin que Ford puisse vérifier et rapprocher les montants des paiements, et vérifier, gérer et administrer sa relation avec la Banque. Ford traite les données à caractère personnel à ces fins sur la base de ses intérêts légitimes.

Lorsque le Preneur de Leasing a donné son consentement, la Banque transfère les données à caractère personnel le concernant, telles que son nom, ses coordonnées, sa date de naissance et son état civil, ainsi que les informations relatives au bien loué (telles que le numéro d'identification du véhicule, le kilométrage, le modèle et le concessionnaire par l'intermédiaire duquel il a été fourni), et le plan de financement conclu par le Preneur de Leasing (tel que la date de paiement, la date de début et de fin du contrat et le prix de vente) à Ford et au concessionnaire (fournisseur) par l'intermédiaire duquel le véhicule a été fourni. Ces données à caractère personnel seront utilisées par Ford et le concessionnaire aux fins de la commercialisation des produits et services offerts par Ford et les sociétés de son groupe, y compris, mais sans s'y limiter, les campagnes de fidélisation et de renouvellement, et pour les activités d'analyse marketing avant et après la campagne.

Lorsque des données à caractère personnel sont transférées à Ford, celle-ci les traite conformément à sa politique de confidentialité, disponible sur le site web de Ford, et peut les transférer à des tiers, notamment à des sociétés du groupe, à des conseillers professionnels (tels que des auditeurs) et à des fournisseurs. Certains de ces destinataires seront situés en dehors de la Suisse ou de l'Espace Économique Européen ("**EEE**"). Si Ford transfère des informations personnelles en dehors de l'EEE, elle mettra en place des garanties appropriées conformément à ses obligations légales pour s'assurer que les informations à caractère personnel sont protégées de manière adéquate, quel que soit le pays vers lequel elles sont transférées. Ces garanties peuvent inclure les instruments mentionnés au paragraphe XII ci-dessous.

XII. TRANSFERT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL VERS UN PAYS HORS DE L'EEE

En principe, les données à caractère personnel du Preneur de Leasing sont traitées et stockées en Suisse ou dans l'espace EEE. Les données à caractère personnel ne seront transférées vers un pays hors de l'EEE que si des clauses contractuelles (par exemple, les clauses contractuelles types de l'UE, l'accord suisse sur les flux transfrontières de données, le Privacy Shield États-Unis-Suisse ou d'autres garanties conformes à la Législation sur la Protection des Données) sont en place. Si le Preneur de Leasing souhaite en savoir plus sur la manière dont ses informations personnelles sont protégées lorsqu'elles sont transférées en dehors de l'EEE, il peut contacter la Banque à l'adresse datenschutz@bank-now.ch.

Le Preneur de Leasing reconnaît que des tiers peuvent également transférer des données à caractère personnel vers un pays situé en dehors de l'EEE et les y traiter conformément à la section XI ci-dessus.

XIII. NOTIFICATION EN CAS DE VIOLATION DE DONNÉES

Toute violation des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel doit être immédiatement signalée au Preneur de Leasing par écrit ou par courrier électronique à une adresse électronique fournie par le Preneur de Leasing.

Si une violation de la protection des données se produit et que cette violation est susceptible de présenter un risque élevé pour les droits et libertés individuels du Preneur de Leasing (par exemple, perte économique, discrimination, atteinte à la réputation ou autres dommages sociaux ou économiques), la Banque doit veiller à ce que le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence ("**PFPDT**") et, le cas échéant, l'autorité de surveillance compétente dans l'UE soient informés immédiatement, et en tout cas dans les 72 heures suivant la prise de connaissance de la violation. Le PFPDT doit être informé immédiatement en cas de violation des dispositions relatives à la sécurité des données.

Dans le cas où une violation de la protection des données est susceptible de présenter un risque élevé pour les droits et libertés individuels du Preneur de Leasing, la Banque doit veiller à ce que le Preneur de Leasing soit informé de la violation directement et sans retard injustifié.

XIV. RÉVOCATION DU CONSENTEMENT

Si le traitement des données à caractère personnel est fondé sur un consentement, le Preneur de Leasing a le droit de révoquer ce consentement à tout moment par notification écrite ou par courrier électronique à datenschutz@bank-now.ch à la Banque. Si le Preneur de Leasing ne souhaite plus que ses données à caractère personnel soient partagées avec Ford ou ses concessionnaires à des fins de marketing, il peut révoquer son consentement en contactant datenschutz@bank-now.ch.

XV. DROIT DE RECOURS AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE

Si le Preneur de Leasing estime que la banque a enfreint la Législation sur la Protection des Données en traitant les données à caractère personnel du Preneur de Leasing, celui-ci a le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données. En Suisse, il s'agit du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT): https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/le-pfpdt/contact.html

XVI. MODIFICATIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

La Banque peut modifier la présente Déclaration de Protection des Données à tout moment. La version la plus récente de la Déclaration de Protection des Données est applicable. Si les modifications sont substantielles, la Banque en informera le Preneur de Leasing par courrier électronique.